

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **trois juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 juin par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Sylvie GIRAULT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Dany BRATS, Julien DELALANDRE, Danielle DUMONT (a reçu procuration de Jean-Loup OUDIN), Jean-Marc SECQUEVILLE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Jean-Loup OUDIN (a donné procuration à Danielle DUMONT)

Monsieur Jean-Luc PICARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux. Monsieur Jean-Loup OUDIN est excusé et a donné procuration à Madame Danielle DUMONT.

Monsieur Jean-Luc PICARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 05 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

Le **prochain conseil municipal** aura lieu le vendredi 25 septembre 2020 à 20h ; le lieu reste à déterminer en fonction de l'évolution sanitaire.

L'accueil du public en mairie sera fermé le lundi 13 juillet et les samedis matin, du 18 juillet au 22 août inclus. Concernant les **services communaux**, suite au départ de Magalie, le service administratif accueille Laetitia à compter du 06 juillet prochain en contrat saisonnier.

Les **prochaines manifestations organisées par la Commune** sont les suivantes :

- Marchés des producteurs, tous les 2^{èmes} dimanches du mois sur le parking en face de la mairie
- Cérémonie de commémoration de la libération de Nogent le 22 août prochain, organisée avec la Commune de Pressigny les Pins, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires

Monsieur le Maire souligne que les conseillers municipaux sont sollicités par M. Philippe GILLET, adjoint aux manifestations, pour la mise en place des manifestations.

Une **enquête publique sur la demande de poursuite d'exploitation** d'une carrière de sable à Ste Geneviève des Bois par la Société Ciment Route, a lieu du 10 au 28 juillet 2020. Le dossier d'enquête publique est à la disposition du public en mairie de Ste Geneviève des Bois. La Commune en est destinataire car elle est limitrophe de la Commune d'implantation.

La **remise des livres aux élèves des écoles publiques** s'est déroulée le 02 juillet dans le respect du protocole sanitaire encore en vigueur.

Dans la nuit du 1^{er} au 02 juillet, un **incendie** s'est déclaré dans les containers de tri devant le bâtiment des services techniques, **rue Tribout**. Cet incendie aurait pu avoir des conséquences dramatiques, et endommager plus gravement le bâtiment. Une plainte a été déposée en gendarmerie dès le lendemain. Le

déploiement de la vidéoprotection va être accéléré ; une demande de renfort des patrouilles de gendarmerie a été demandée. Monsieur le Maire souligne qu'il ne faut pas stigmatiser certaines personnes et attiser les peurs, et avoir conscience que le « zéro-incivilités » n'existe pas.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire souligne que la Communauté de Communes est très importante pour la Commune, et qu'il conviendra de travailler avec elle durant ce mandat.

Suite au 2nd tour des élections municipales, le conseil communautaire va désormais être renouvelé dans sa totalité. L'**élection du nouveau bureau** communautaire (président et vice-présidents) est prévue lors de la réunion du conseil communautaire le 10 juillet prochain. Le Conseil communautaire suivant se déroulera le 28 juillet 2020.

En prévision de la constitution des futures commissions communautaires, les conseillers municipaux sont priés de faire connaître leurs souhaits **avant le 16 juillet** auprès du service administratif de la Commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de dépistage Covid-19 a été lancée sur l'agglomération de Montargis, suite à une augmentation des cas de Covid-19. Il rappelle que le respect des gestes barrières est important, et souligne qu'à sa connaissance il n'y a aucun cas déclaré de Covid sur la Commune de Nogent sur Vernisson.

DECISIONS FINANCIERES prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Fourniture et pose de moteurs pour des volets roulants (gymnase et syndicat d'initiative) : 2 124 euros (Actisol)
- Impressions : Bulletin municipal 363 euros ; Dicrim 660 euros ; Bons d'achat 720 euros (Improffset)
- Matériel pour la réparation des illuminations de fin d'année : 1 385.76 euros (Technic Industries)
- Achat de mobilier urbain rue de Montbouy : 8 153.47 euros (Lacroix)
- Achat de potelets et fourreaux : 1106.40 euros (Lacroix)
- Dépose et pose de barrières rue de Montbouy : 3 540 euros (Agri Paysage)
- Achats de livres Ecole élémentaire : 922.53 euros (De page en page / Lire c'est partir)
- Achat d'une batterie de traction pour l'autolaveuse du gymnase : 1020 euros (Christin)
- Entretien VMC et CTA bâtiments publics : 6894 euros (Igienair)

ORDRE DU JOUR

1/ Budget principal : Affectation du résultat 2019

Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 25 juin 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du compte administratif 2019 du budget principal, soit 827 969,80 euros, comme suit :

- 480 561,26 € en recettes d'investissement 2020 (compte 1068)
- 347 408,54 € en recettes de fonctionnement 2020 (compte 002)

2/ Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est amené chaque année à se prononcer sur les taux des contributions directes locales, applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de Finances a gelé le taux applicable pour la taxe d'habitation, soit 11.02.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2020 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.63
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.84

- CONSTATE les produits fiscaux prévisionnels suivants :

	Bases d'imposition	Taux	Produits Taux constant
<i>Taxe habitation</i>	3 071 000 €	11,02	338 424 €
Taxe foncière bâtie	3 133 000 €	12,63	395 698 €
Taxe foncière non bâtie	71 887 €	27,84	20 128 €
Total produits fiscaux prévisionnels			754 250 €

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

3/ Budget primitif principal 2020

3-1/ Modification du régime des provisions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales et par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Deux régimes de provisions sont possibles :

- Le régime de droit commun, dit régime semi-budgétaire, qui organise une mise en réserve de la provision, celle-ci demeurant ainsi disponible, et ne nécessitant qu'une inscription réelle en dépense de fonctionnement,
- Le régime optionnel, dit régime budgétaire, qui permet de gérer la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel, la commune pouvant alors provisoirement utiliser la recette d'investissement correspondant à la provision.

Durant le mandat précédent, le Conseil Municipal avait opté pour le régime optionnel des provisions, dit régime budgétaire. Le changement de régime des provisions est possible lors du renouvellement de l'assemblée, et une fois par mandat.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le régime des provisions budgétaires en optant pour le régime de droit commun.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le régime des provisions, en optant pour le régime de droit commun, dit provision semi-budgétaire,
- DIT que la provision de 100 000 euros, préalablement constituée sous la forme d'une provision budgétaire, sera maintenue sous la forme d'une provision semi-budgétaire,
- DECIDE de réaliser sur l'exercice 2020 une nouvelle provision pour risques et charges d'un montant de 50 000 euros,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

3-2/ Budget primitif principal 2020

- Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 25 juin 2020,
- Vu le projet de Budget Primitif 2020 résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	2 237 306.54 €		2 237 306.54 €
011	650 835.00 €	13	10 000.00 €
012	900 000.00 €	70	86 800.00 €
14	15 000.00 €	73	1 331 025.00 €
65	141 500.00 €	74	324 073.00 €
66	40 680.00 €	75	38 000.00 €
67	7 000.00 €	78	100 000.0 €
022	130 291.54 €	002	347 408.54 €
023	202 000.00 €		
042	150 000.00 €		

Investissement	1 553 731.33 €		1 553 731.33 €
20	30 000.00 €	10	838 561.26 €
21	506 138.68 €	1068	480 561.26 €
23	445 139.85 €	13	248 295.00 €
15	100 000.00 €	16	0.00 €
16	446 912.00 €	021	202 000.00 €
020	25 540.80 €	024	50 000.00 €
		R 001	214 875.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020, comme suit :

- Section Fonctionnement, pour l'ensemble des chapitres budgétaires : à l'unanimité ; à l'exception du chapitre budgétaire 65 : à 21 voix pour et 2 abstentions (Danielle DUMONT et Jean-Loup OUDIN),
- Section Investissement, pour l'ensemble des chapitres budgétaires, à l'unanimité.

Au cours des débats, des précisions sont apportées sur les dépenses de la section de fonctionnement :

- Suite à une question de Danielle DUMONT concernant les charges de transport collectif, il est précisé que cela correspond aux bus utilisés pour les écoles.
- Monsieur le Maire précise également que l'entretien de terrains comporte un surcoût correspondant à un programme d'abattage et d'élagage des arbres, que les fêtes et cérémonies prennent en compte l'annulation du feu d'artifice, et qu'une enveloppe budgétaire est prévue pour la réparation des instruments de musique de l'Union musicale.
- Suite à une question de Virginie PRESLES, il est précisé que les pertes sur créances correspondent aux impayés irrécouvrables de cantine et de garderie.
- Monsieur le Maire précise également que les dépenses imprévues n'excèdent pas 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, et que le virement à la section d'investissement correspond aux futurs investissements.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Les recettes attendues concernant les services de cantine et de garderie prennent en compte la crise sanitaire due au Covid, et notamment la fermeture des écoles. A noter que le coût des repas commandés pour les enfants était plus élevé compte-tenu du conditionnement individuel demandé dans le cadre du protocole sanitaire élaboré pour la reprise des écoles, sans aucun surcoût pour les familles.
- Les dotations de l'Etat pour financer le fonctionnement de la Commune devraient être stables en 2020, malgré la crise sanitaire.

Concernant les dépenses de la section d'investissement, les précisions suivantes sont apportées :

- Le budget prend en compte le remboursement du capital de la dette, relatif au prêt-relais effectué pour l'opération de construction de l'école maternelle. Ce remboursement sera compensé par la perception du FCTVA.
- Le budget présenté prend également en compte les restes à réaliser 2019, c'est-à-dire les dépenses engagées en 2019 mais non réalisées.
- Suite à une question de Madame Stéphanie WURPILLOT concernant le compte 21318 « Autres bâtiments publics », Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des travaux suivants : la rénovation de la porte de l'église et du pignon du bâtiment des espaces verts aux services techniques, les travaux de sécurisation du gymnase pour lutter contre les intrusions, la mise en place de la climatisation de la médiathèque pour avoir un espace de fraîcheur pour les personnes âgées en cas de canicule.
- Monsieur le Maire précise également que le budget prévoit des acquisitions foncières pour poursuivre les opérations foncières déjà engagées qui devraient permettre à terme la création d'un nouveau lotissement.

4/ Budget annexe Eau et Assainissement : Affectation du résultat 2019

Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 25 juin 2020, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 193 795,11 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 308 243,19 €

5/ Budget annexe Eau et Assainissement primitif 2020

- Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 25 juin 2020,
- Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Exploitation	319 416.54 €		319 416.54 €
011	180 000.00 €	70	70 000.00 €
042	119 259.98 €	74	2 000.00 €
65	2 000.00 €	75	5 323.29 €
66	0.00 €	77	0.00 €
67	8 000.00 €	042	48 298.14 €
022	10 156.56 €	R002	193 795.11 €
Investissement	427 503.17 €		427 503.17 €
16	30 000.00 €	10	0.00 €
20	65 000.00 €	13	0.00 €
21	65 000.00 €	16	0.00 €
23	200 000.00 €	040	119 259.98 €
020	19 205.03 €	R001	308 243.19 €
040	48 298.14 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que le budget prévoit notamment la mise en place de l'autosurveillance sur deux postes de relèvement, et d'une échelle à crinoline sur le château d'eau.

A l'issue du vote des différents points budgétaires, Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission Finances pour le travail réalisé.

6/ Opération « Bons d'achat solidaires » pour la relance de l'économie locale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'état d'urgence sanitaire et les mesures de confinement de la population prises à compter du 17 mars 2020 ont eu des répercussions sur l'activité économique locale (petits commerces de proximité, artisans).

Afin de permettre la relance de l'économie locale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place une opération visant à inciter les habitants de la Commune à se rendre dans les commerces locaux de proximité, par le biais de la création de bons d'achat solidaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer un fonds communal à hauteur de 26 000 euros, destiné à l'opération des bons d'achat solidaires,
- De convertir ce fonds en bons d'achat solidaires d'une valeur de 10 euros chacun,
- De dire que ces bons d'achats seront mis à disposition de la population en mairie, sur présentation de justificatifs permettant de déterminer la composition familiale du foyer (pièce(s) d'identité, justificatif de domicile, livret de famille...),
- De dire que ces bons d'achats seront remis uniquement aux personnes adultes, et que le nombre de bons remis sera déterminé par le nombre de personnes composant le foyer, sans condition d'âge ni de revenus,
- De dire que ces bons d'achat solidaires seront utilisables auprès des commerces ou artisans sédentaires employant moins de 10 salariés, inscrits préalablement auprès des services de la Commune pour participer à cette opération, jusqu'au 31 octobre 2020,
- D'approuver le règlement d'utilisation des bons d'achat solidaire qui sera diffusé à la population, et aux commerçants et artisans éligibles au dispositif,
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020 (chap. 011),
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

7/ Création d'un tarif communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a repris la gestion de l'arboretum national des Barres situé sur Nogent sur Vernisson, suite au désengagement de l'ONF.

Afin de soutenir le site qui est un attrait pour la Commune de Nogent sur Vernisson et pour le territoire intercommunal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place une opération « une place achetée / une place offerte » pour les Nogentais.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir des entrées sur le site auprès de la Communauté de Communes, et de mettre en place un tarif communal pour l'opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à acquérir auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais les entrées sur le site de l'Arboretum des Barres, nécessaires à la mise en place de l'opération,
- D'autoriser le maire à mettre en place l'opération « une place achetée / une place offerte » pour le soutien du site de l'arboretum,
- De créer un tarif communal pour cette opération : Arboretum des Barres « 1 place achetée / 1 place offerte » 5 euros,
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

8/ 3CFG Groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Communes membres de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont acté le report du transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales en 2026.

La 3CFG a engagé des démarches en vue d'étudier le transfert des compétences « eau » et « assainissement » avec l'assistance du bureau d'études ADM Conseil,

Le Conseil Communautaire a décidé de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de gouvernance, patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la 3CFG, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

La 3CFG sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE. Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans son intégralité et suivra la réalisation des études. Le coût des études, hormis l'étude de gouvernance et déduction faite des subventions éventuelles, sera remboursé à la 3CFG par chaque commune pour sa partie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement, et Eaux pluviales, conformément à la réglementation de la Commande publique ;
- ACCEPTE les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant.
- AUTORISE le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

9/ Proposition de membres pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant européen, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales de la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, répondant aux conditions énumérées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10/ Déplacement du marché hebdomadaire à compter du 16 juillet 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déplacer le marché hebdomadaire du jeudi matin, actuellement situé sur la place de la République, sur le parking situé rue Aristide Briand.

En effet, les travaux d'aménagement de cet espace étant terminés, cet emplacement permettra de développer le marché hebdomadaire et d'assurer la sécurité tant des exposants que du public.

Monsieur le Maire expose que les exposants actuels sur le marché sont majoritairement favorables à ce nouvel emplacement, et propose à l'assemblée d'y déplacer le marché hebdomadaire à compter du 16 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le déplacement du marché hebdomadaire du jeudi matin sur le parking situé rue Aristide Briand, à compter du 16 juillet 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11/ Avis sur le dossier d'enquête publique présenté par l'Epage du Bassin du Loing pour les travaux de déconnexion du Vernisson

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Stéphanie WURPILLOT et à Monsieur Frédéric GOSSILIN pour la présentation du dossier d'enquête publique.

Il est rappelé à l'assemblée que l'Epage du Bassin du Loing (ex-SIVLO) a présenté une demande de déclaration d'intérêt général avec demande d'autorisation environnementale, pour l'opération suivante : « Travaux de déconnexion de plans d'eau sur cours, sur la Commune de Nogent sur Vernisson ».

Par arrêté en date du 07 mai 2020, le Préfet du Loiret a prescrit une enquête publique relative à une demande d'intérêt générale au titre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, et à une demande d'autorisation environnementale, conformément aux titres II et VIII du Livre Ier et au titre I du Livre II des parties législatives et réglementaires du Code de l'Environnement.

L'enquête publique a été ouverte pendant une durée de 15 jours, du 06 juin au 20 juin 2020 inclus.

Le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande de déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Il est proposé à l'assemblée d'émettre un avis favorable au dossier d'enquête relatif aux travaux de déconnexion de plan d'eau sur cours, car le projet porté par l'EPAGE concilie différents intérêts :

-Fonctions écologiques

- Restauration de la continuité écologique du Vernisson
- Préservation de l'Agrion de Mercure grâce au maintien de la zone humide en aval et en amont

-Fonctions hydrologiques

- Mise en place d'un vrai système d'écrêtage des eaux

-Fonctions sociales

- Préservation du plan d'eau dans la partie aval pour conserver un espace de loisirs et de pêche
- Création d'un espace en eau supplémentaire vers l'Espace des Etangs

Il est également exposé les différents points d'attention pour la Commune sur ce projet :

- Suivi des travaux pour les travaux aient lieu au plus tôt dans une période qui ne perturbera pas l'Agrion de Mercure

- Rédaction d'une convention entre l'EPAGE et la Commune pour l'entretien des ouvrages et de la zone humide, et les responsabilités pour la manipulation des vannes si elles sont mises en place
- Réflexion à mener sur les aménagements du site, une fois les travaux réalisés

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE sur le dossier d'enquête publique relative à une demande d'intérêt général avec autorisation environnementale pour le projet présenté par l'EPAGE du Bassin du Loing.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Monique PIOT concernant le rôle de l'étang amont, Monsieur Frédéric GOSELIN expose que celui-ci aura une fonction d'écrêtage, de zone humide.

Suite à une question de Monsieur Julien SCIAUVAUD sur l'utilisation du diverticule qui sera aménagé, Monsieur Frédéric GOSELIN précise qu'il s'agira d'y développer un espace de loisirs.

Suite à une question de Julien DELALANDRE concernant la période de travaux, Madame Stéphanie WURPILLOT précise que ceux-ci ne devront pas se tenir entre mai et août afin de ne pas perturber l'agrion de mercure.

Monsieur Frédéric GOSELIN précise que les travaux envisagés sont bien plus importants que s'il ne s'agissait que d'assurer la continuité écologique du Vernisson. Le projet prend non seulement en compte le rôle d'écrêtage des étangs, mais aussi le rôle social de ceux-ci.

Monsieur Dany BRATS s'interrogeant sur l'entretien de l'étang amont, Monsieur Frédéric GOSELIN précise que cela fera l'objet d'une convention future avec l'EPAGE.

12/ Informations par délégation

Madame Dominique DENIS expose que la commission Activités économiques travaille sur les bons d'achat solidaires, qui devrait être imprimés pour le 10 juillet prochain. La distribution des bons sera assurée par les conseillers municipaux ; des permanences seront organisées dans la salle du conseil en mairie. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'éviter le flux de population constaté pendant la distribution des masques. Il précise que les bons seront sécurisés (bandes de contrôle) pour éviter les photocopies.

Madame Maryse TRIPIER expose que le 1^{er} numéro du bulletin « Au fil du Vernisson » sera bientôt distribué avec un exemplaire du Dicrim et un masque à la population. La mise sous enveloppe est assurée par les membres de la commission, et la distribution sera assurée par les conseillers municipaux.

Madame Maryse TRIPIER présente également l'outil Panneau Pocket auquel la Commune a souscrit. Il s'agit d'un « double informatique » du panneau lumineux, d'une application gratuite pour la population disponible sur tablette et smartphone.

Madame Sophie MALGOURIS présente l'action « coup de pouce vélo » mise en place par la Commission Transition Ecologique en partenariat avec l'Union Cyclo qui aura lieu le samedi 18 juillet prochain sur le parking en face de la mairie de 09h30 à 12h. Il s'agit de communiquer auprès de la population sur les bienfaits de la pratique du vélo, et donner des conseils (choix du vélo, réparations, comportements, etc.). Le dispositif Alvéole sera également présentée (aide de l'état à hauteur de 50 € pour la réparation du vélo).

Monsieur Jean-Luc PICARD présente les différents travaux réalisés en collaboration avec les commissions Urbanisme et Espaces verts : tonte et désherbage des différents espaces publics (gymnase, stade, terrains de tennis, étangs, cour du château, pont du Tacot), tonte des accotements et nettoyage des fossés au Baugé, réorganisation du parking en face de la mairie, peinture de la porte de l'église, plantations sur le parterre en face de l'entrée de Faurécia.

Monsieur PICARD précise qu'une étude est en cours avec la DRD pour la rue de Varennes (stationnement et réduction de la vitesse).

Monsieur Jean-François LEFEBURE informe le conseil que le Dicrim est terminé, et sera distribué prochainement à la population. Le Dicrim reprend les différents risques majeurs présents sur la Commune, et expose les gestes et bons réflexes à avoir en cas de survenance du risque. Le travail sur le Plan Communal de Sauvegarde va pouvoir débuter, en partenariat avec les services de la Préfecture.

Monsieur LEFEBURE présente également le concours des maisons fleuries, dont Mme Diane DE BELLESCIZE et M. Charbel EL HANNA s'occupent. M. El Hanna précise qu'un 1^{er} repérage des maisons a été effectué, et se poursuivra jusqu'à la fin juillet. Puis comme les années précédentes, une exposition des maisons sélectionnées aura lieu à la médiathèque, avec vote du public.

Monsieur Philippe GILLET expose au conseil que l'étude pour le recrutement du 2nd policier municipal est en cours de finalisation. Concernant la vidéoprotection, un rendez-vous avec le référent de la Gendarmerie a été pris pour le 15 juillet prochain. Monsieur le Maire précise que suite à l'incendie, il a demandé que le traitement des dossiers relatifs à la sécurité soit accéléré. La vidéoprotection est un des éléments, mais un travail avec la population, la participation citoyenne et les associations doit être également mené pour renforcer le dialogue. Un ensemble d'actions permettra de faire baisser le taux d'incivilités.

Monsieur le Maire clôture l'ordre du jour du conseil municipal et souhaite aux conseillers municipaux de bonnes vacances estivales. Il remercie l'ensemble des agents de la Commune pour le travail commun déjà réalisé, depuis l'installation du nouveau conseil.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance du conseil.

Fin de séance : 21h35

Le Maire,
Philippe MOREAU



